

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 012_2021

Séance du vendredi 2 avril 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le vendredi 2 avril à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est exceptionnellement réuni à la salle Victor Dehaine, pour garantir le respect des gestes barrières en cette période de crise sanitaire, sous la présidence de Madame Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 30 mars 2021 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; M. Clément WALBROU, Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, Mme Elisabeth PHILIPPOT, M. Francky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Brigitte DELANNOY, M. Bertrand TRINEL, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

M. ROSKOSCHNY Maxime ayant donné procuration à M. Eddy ROLIN,
Mme Domitille DENEUVILLE a donné procuration à M. Bertrand TRINEL.

Secrétaire de séance : Mme Catherine WILLEMS.

Fin de la séance : 20h53

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : MODERNISATION DES MOYENS DE PAIEMENT DE LA VILLE – MISE EN PLACE DU PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE VIA UNE REGIE AVEC COMPTE DFT.

Dans la continuité de la dématérialisation comptable des services en régie et de la modernisation des services de paiement aux administrés, la mise en place d'un système de paiement par carte bancaire avec l'ouverture d'un compte bancaire auprès du Trésor Public appelé « compte de dépôts de fonds » ou « compte DFT » est envisagé.

Ce système permet entre autres de faciliter la traçabilité et la lisibilité des opérations de la régie, de diversifier les modes de paiement, de moderniser les moyens d'encaissement et de limiter dans tous les cas le maniement des espèces.

CONSIDERANT que ce type de paiement nécessite la prise en charge par la commune du coût de cautionnement s'élevant à :

- 0,20 % du montant de la transaction + 0,03 € par opération pour les montants inférieurs ou égal à 20 € pour les cartes zone euro ;
- 0,25 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération pour les montants inférieurs ou égal pour les autres encaissements.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Phillipe BLERVAQUE, Maire-adjoint,

Et après avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité de :
(15 voix POUR)**

- **AUTORISER** la mise en place du paiement par carte bancaire pour la régie « Services à la population » ;
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires à la prise en charge des frais de transaction au budget de la commune (imputation 627 – Services bancaires et assimilés).
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents utiles à la bonne exécution de ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

